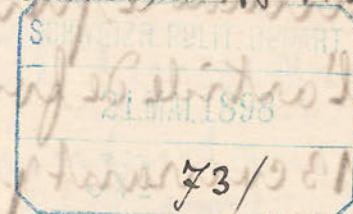




ation des Suisse
en Italie
der Polizei
aa
italienischerseits

Ode

Rome le 16 Mai 1898.



Monsieur le Président, XIII. a. 14.

Je vous remercie de votre télégramme chiffré
du 13 courant par lequel vous avez bien voulu
répondre au mien de la veille relatif à l'formation
de bandes d'ouvriers italiens sur le territoire
de la Confédération.

Si je suis empressé de communiquer les
renseignements que vous avez en l'obligance de
me transmettre à M. Visconti-Venosta, qui,
je l'espère, aura été parfaitement tranquillisé
et aura pu calmer ses collègues du gouverne-
ment.

Dans cette circonstance le langage de certains
gouverneurs italiens n'a pas été précisément
Monsieur Ruffy,
Président de la Confédération.

Berne.



88A.1001

estimable pour le Suisse. Vous aurez remarqué
l'article de fonds du "Popolo Romano" n° 131 du
13 courant que je vous ai envoyé le même
jour. Il y étaut dit, entre autres aménités,
que l'attitude du gouvernement et des Auto-
rités suisses "frisaient l'indécence" et qu'on
se devrait comporter tout autrement, chez
nous, si il se fût agi de bandes allemandes.

Notre Consul à Turin me signale que,
depuis cette ville aussi, les journaux ont
publié des appréciations analogues. Il
m'évoque, à l'appui de son dire le numéro
de la "Gazzetta del Popolo" du 14 Mai que
vous trouverez ci-dessus.

Enfin ce matin je reçois de Venise le
numéro ci-joint de la "Gazzetta di Venezia"
(15 Mai, n° 132) qui contient un article
absolument injurieux pour notre pays.
En tête du journal et sous le titre "Francesi
e daizzeri" l'on fait entendre que "l'or

enveloppe

229

Le français a agi dans les vallées de l'Helvétie",
 que c'est l'Agence officielle suisse qui a répan-
 dé deux télégrammes annonçant que la révo-
 "lution était triomphante à Turin", que
 "les Suisses, ce noble peuple d'ambrogiotes, de
 portiers d'hôtels et de contrebandiers", ont
 propagé ces fausses nouvelles et fomenté le
 mouvement révolutionnaire italien en
Suisse pour attirer chez eux les étrangers
qui se trouvaient encore en Italie etc.
 Je me demande si, lors de la réception
 hebdomadaire de mercredi prochain, je ne
 devrais pas, à titre tout à fait personnel et
amical, mettre sous les yeux de Mr Vis-
 conti-Venosta les différents articles que je
 viens de vous signaler. Vu la scrupuleuse
 observation des devoirs et regards internatio-
 naux que l'Italie exige de nous, il me
 semble qu'il serait indigne de faire
 renoncer à la Consulte que la presse P

italienne ferait bien de s'inspirer de ces mêmes principes en présence des procédures si corrects et si prévenantes des Autorités suisses.

Je ne voudrais, toutefois, même à titre personnel, pas faire la démarche dont je parle sans votre assentiment exprès. Je vous serais donc obligé de vouloir bien, immédiatement après la réception de la présente, me télégraphier un simple "oui" ou "non". Dans l'affirmative, il va sans dire que je parlerai à Mr. Visconti-Venosta dans la forme le plus courtoise et la plus amicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur:

Deux annexes.

Demande:

15 mai 18(11^h)

Carlier

Pensez qu'il vaut mieux attendre